Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée RES-CH-105, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ RES-CH-105 (v. A24.1) : Passage d'une utilisation du réseau de chaleur en haute pression (eau surchauffée), ou d'une partie d'un réseau de chaleur haute pression, à une utilisation du réseau de chaleur en basse pression (eau chaude inférieure à 120°C)

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ….....
Date de preuve de réalisation de l'opération : ….....
Référence de la preuve de réalisation : ….....
*Date d'achèvement de l'opération (date du passage du réseau de chaleur en basse pression) :……
*Nom du réseau de chaleur (quartier desservi le cas échéant) : …….
*Code postal : ….....
*Ville : ….....

*Réseau de chaleur existant depuis au moins un an à la date d'engagement de l'opération : ☐ OUI ☐ NON

*La température maximale de service (TMS), dans la portion du réseau de chaleur concernée, est abaissée à une valeur inférieure à 120 °C : ☐ OUI ☐ NON

*Caractéristiques du réseau de chaleur passé en basse pression (ou de la partie du réseau concernée par le passage en basse pression) :

DN	Longueur (m)
25	
32	
40	
50	
65	
80	
100	
125	
150	
175	
200	

250	
300	
350	
400	
450	
500	
550	
600	
700	
800	
900	
1000	

NB : Le diamètre nominal (DN) correspond à la désignation de dimension commune à tous les éléments d'une même tuyauterie autre que ceux désignés par leur diamètre extérieur ou intérieur. C'est un nombre entier utilisé aux fins de référence.

*Durée annuelle d'utilisation de la portion concernée (mois) : ….....